

PJ N°32 – OUVRAGES EN RIVIERE

1 - OUVRAGES HYDROELECTRIQUES

Aucun ouvrage hydroélectrique n'est présent sur les ruisseaux de Montgellaz et Gravelles.

Cependant, le torrent de Gravelles est un affluent le torrent de la Rosière sur le tronçon court-circuité par l'ouvrage hydroélectrique de Bozel, exploité par EDF.

Cet ouvrage capte un bassin versant de 25,3 km² à 1 525 m d'altitude, au niveau du lac de la Rosière. Le débit d'équipement est de 1,9 m³/s et le débit réservé est de 121 l/s. Le bâtiment de production, situé sur la commune de Bozel, permet de produire un maximum de 13 MW, exploitant une chute de près de 700 m.



Photos de la centrale hydroélectrique de la Rosière – EDF

2 - OUVRAGES POUR LA PRODUCTION DE NEIGE DE CULTURE

Aucun ouvrage remarquable n'est situé sur le torrent de Gravelles. Un prélèvement est autorisé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2002 sur le ruisseau des Verdons (ruisseau de Montgellaz amont) à proximité de la retenue du Biolley.

Cet arrêté fixe le débit réservé à 3,2 l/s soit le quarantième du module. Aucun prélèvement ne doit être effectué entre le 1^{er} mai et le 30 septembre. La capacité de prélèvement définie par cet arrêté est de :

- Débit maximal journalier : 24 000 m³/j
- Débit maximal annuel : 200 000 m³/an
- Débit maximal instantané : 1000 m³/h
- Débit moyen instantané : 300 m³/h

Toutefois dans le cadre de la création d'une nouvelle retenue d'altitude à la Loze, la société des 3 vallées, qui exploite les stations de ski a fait une demande de modification de ces prélèvements sur le Verdon.

Le débit réservé au captage devrait passer au 1/10^{ème} du module, soit 11,5 l/s et les prélèvements d'eau, toujours égaux à 200 000 m³/an seront effectués en période de fonte aux mois de mai et juin.

Les impacts cumulés de notre projet avec ces ouvrages ont été décrits dans l'étude d'impact .

